

## CONGRÈS DE LA SCEDHS 2017 DEMANDE D'ASSISTANCE POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT

La SCEDS reçoit des fonds du CRSHC afin de défrayer partiellement les frais de déplacement des participants à notre congrès annuel. Ces fonds ne nous permettent cependant pas de rembourser même une portion modique des dépenses de tous ceux qui pourraient être éligibles, et tous les membres de la SCEDS devraient d'abord demander une subvention de voyage à leur institution.

Si vous souhaitez demander l'aide de la SCEDS pour couvrir vos frais de déplacement, veuillez remplir ce formulaire et le faire parvenir au trésorier au plus tard à la date indiquée ci-dessous. Nous tenterons d'aider tous ceux qui nous auront adressé une demande, mais nous ne pouvons offrir aucune garantie. La priorité sera accordée aux étudiants gradués, aux sans-emploi et à ceux qui ne peuvent se prévaloir de l'aide d'une institution.. ***Seuls les membres en règle de la SCEDS peuvent faire application, et les demandes doivent être accompagnées de reçus. Remplir ce formulaire, c'est attester que vos frais de voyage ne seront pas remboursés par l'institution qui vous emploie.***

- Nom: \_\_\_\_\_
  - Institution: \_\_\_\_\_
  - Adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - Emploi (étudiant, professeur à temps partiel, &c.): \_\_\_\_\_
  - Le montant exact des frais de voyage pour lesquels je ne peux recevoir aucun remboursement: \_\_\_\_\_
  - Le total des frais de voyage: \_\_\_\_\_
- Signature: \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Veillez faire parvenir ce formulaire (AVEC VOS REÇUS) avant le 1<sup>er</sup> Décembre à:

Dr. Greg Morgan  
Dept. of English  
# 210 – 1873 East Mall  
The University of British Columbia  
Vancouver, BC, Canada V6T 1Z